

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

COMMISSION INTERNE DE PASSATION
DES MARCHÉS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

NATIONAL INSTITUTE OF YOUTH
AND SPORTS

INTERNAL PROCUREMENT
COMMISSION

AVIS DE CONSULTATION N°001/AC/INJS/CIPM/2025 DU 26 JUIN 2025 PASSÉ APRÈS AUTORISATION DE GRÉ À GRÉ N° 04919-25/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/brm DU 19 JUIN 2025 POUR LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA CLÔTURE AU PROFIT DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS.

FINANCEMENT : BIP/MINEPAT

EXERCICES 2025-2026

IMPUTATION : 94 195 05 110000 522117

1- OBJET

Le Directeur de l'Institut National de la Jeunesse et des Sports lance un Dossier de Consultation pour les travaux de reconstruction du mur de soutènement de la clôture au profit de l'Institut National de la Jeunesse et des Sports.

2- CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les travaux du présent marché comprennent entre autres prestations :

- Travaux préliminaires ;
- Travaux de fondation ;
- Travaux d'élévations ;
- Peinture.

3- DÉLAI ET LIEU D'EXÉCUTION

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage est de quatre-vingt-dix (90) jours au le campus de l'Institut National de la Jeunesse et des Sports.

4- ALLOTISSEMENT

Le marché sera exécuté en un lot unique.

5- COUT PRÉVISIONNEL

Le coût prévisionnel des travaux est de **cinquante millions (50 000 000) FCFA TTC**.

6- PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation à la présente consultation est restreinte aux entreprises ci-après :

- ✓ Entreprise 1: ETS RAOUL BUSINESS CENTER;
- ✓ Entreprise 2: ETS A&N ENGINEERING GROUP;
- ✓ Entreprise 3: ETS EVOLUTION PLUS.

7- FINANCEMENT

Les prestations, objet de la présente consultation sont financées à hauteur de **cinquante millions sept mille cent quarante-deux francs (50 007 142) FCFA TTC**, par le BIP/MINEPAT EXERCICES 2025-2026, sur la ligne d'imputation budgétaire N° 94 195 05 110000 522117.

8- CONSULTATION DU DOSSIER

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables auprès des services du Maître d'Ouvrage aux heures ouvrables à la Division des Affaires Générales de l'INJS sise à la direction, 1^{er} étage. Téléphone : 222 230 835 BP : 1016 Yaoundé, Téléphone/Fax :(+237) 222 230 835/222 227 298, Email : direction@injs-yaoundé.com, dès publication du présent avis.

9- ACQUISITION DU DOSSIER

Le Dossier de Consultation peut être obtenu aux heures ouvrables à l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS) à Yaoundé / Division des Affaires Générales de l'INJS sise à la direction, 1er étage. Téléphone : 222 230 835, dès publication du présent Avis, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **cinquante mille (50 000) francs CFA payable au Trésor Public**.

10- REMISE DES COTATIONS

Sous peine de rejet, Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir à la Division des Affaires Générales de l'Institut National de la Jeunesse et des Sports sise à la direction, 1er étage au plus tard le **28 Juillet 2025 à 13 heures 00** et devra porter la mention ci-après :

« AVIS DE CONSULTATION N°001/AC/INJS/CIPM/2025 DU 26 JUIN 2025 PASSÉ APRÈS AUTORISATION DE GRÉ À GRÉ N° 04919-25/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/brm DU 19 JUIN 2025 POUR LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA CLÔTURE AU PROFIT DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS.

« À N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT »

11. CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission acquittée à la main et timbrée délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du Dossier de Consultation d'un montant de **un million (1 000 000) FCFA** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des offres.

12. RECEVABILITÉ DES OFFRES

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier du présent dossier de consultation. Elles doivent dater d'au plus trois (03) mois.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier de Consultation sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission acquittée à la main et timbrée délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des finances ou encore le non-respect des modèles des pièces du Dossier de Consultation entraînera le rejet pur et simple de la Consultation sans aucun recours.

L'absence l'offre financière témoin constitue également un motif de rejet de la Consultation du soumissionnaire.

13. ANALYSE DES OFFRES

L'analyse des offres administratives, des offres techniques et financières sera faite par un Comité Ad-Hoc mis sur pied par le Maître-d'ouvrage.

14. CRITÈRES D'ÉVALUATION

14.1. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont les suivants :

1. Absence ou la non-conformité du cautionnement de soumission acquittée à la main et timbrée délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du Dossier de Consultation à l'ouverture des plis ;
2. Non-production au-delà de 48 heures après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente (excepté le cautionnement de soumission) ;
3. Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
4. Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
5. Absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
6. Note technique inférieure à 70 points sur 100, renvoyant au seuil de qualification des offres techniques ;
7. Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des marchés au cours des trois dernières années ;
8. Absence de la charte d'intégrité datée et signée.

14.2 Critères essentiels

L'évaluation des Cotations techniques sera faite suivant le système binaire (Oui / Non) sur la base des critères essentiels ci-dessous:

1. Présentation générale de l'offre ;
2. Référence du soumissionnaire dans la réalisation des prestations similaires ;
3. Méthodologie, planning des travaux et organisation des prestations ;
4. Qualification et compétence des experts ;
5. Capacité financière ;
6. Présentation du BET, organigramme de la structure et Matériels.

NB : Seules les soumissions qui auront obtenu au moins **70% de oui**, seront admises à l'analyse financière.

15. ATTRIBUTION DU MARCHE

Le Maître-d'ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire ayant satisfait aux critères de qualifications et dont l'offre aura été évalué la moins disante..

16. DURÉE DE VALIDITÉ DES COTATIONS

Les Soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Division des Affaires Générales de l'Institut National de la Jeunesse et des Sports. BP : 1016 Yaoundé, Téléphone :(+237) 222 23 08 35, Email : direction@injs-yaounde.com.

18. DÉNONCIATIONS

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48..

AMPLIATIONS :

- MINMAP
- ARMP (pour publication et archivage)
- Pdt/CIPM /CDEC
- Affichage
- Chrono/Archives

Yaoundé, le 26 JUIN 2025

